



ACTUALITÉS / PLAN DE SAUVEGARDE : CE QUE PROPOSENT LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DE LA FILIÈRE ÉVÉNEMENTIELLE

ACTUALITÉS INSTITUTIONNEL

Plan de sauvegarde : ce que proposent les instances représentatives de la filière événementielle



BY LAURENCE ROUSSEAU AVRIL 22, 2020 0



Faisant suite à l’allocution d’Emmanuel Macron du 13 avril et dans le contexte de préparation du plan de déconfinement, les principaux instances représentatives viennent de communiquer leur plan de sauvegarde de l’activité. Un plan avec des mesures concrètes soumises au gouvernement et à mettre en place dès maintenant.

Chaque jour sans activité creuse le moral et les finances des professionnels de l’événement. A date, ce sont déjà 15 milliards de retombées économiques qui sont parties en fumée depuis le début de la crise du Covid-19, d’après des données UNIMEV. Le gouvernement s’étant montré soucieux de la situation économique de la filière depuis le début de la crise, les représentants de l’Etat et des principales instances de la filière se sont rencontrés afin de discuter de manière collaborative d’un plan de sauvegarde de l’activité. Il en ressort un communiqué co-signé ce jour par Coésio (destinations francophones de congrès), Créalians (design de stands et prestataires), France Congrès et Evénements (destinations de congrès & événements), LEVENEMENT (agences événementielles), Synpase (prestataires audiovisuels), Traiteurs de France (traiteurs organisateurs de réceptions) et UNIMEV (gestionnaires de sites, organisateurs d’événements et prestataires) demandant prioritairement les points suivants :

- L’exonération de la totalité des charges sociales patronales jusqu’en décembre 2021.
- L’exonération de la CET (CVAE et CFE) pour les entreprises du secteur événementiel pour les années 2020 et 2021 en compensant la part des collectivités territoriales.
- Le report complémentaire des échéances d’emprunts.
- La transformation du Prêt Garanti par l’État en crédit longue durée sectoriel, remboursable sur 8 ans, avec différé d’amortissement de 24 mois.
- La prolongation de 18 mois du dispositif actuel d’activité partielle.
- L’exonération de loyers pour les Etablissements recevant du public pour des événements types foires, salons, congrès... sous contrat avec l’Etat.

Un plan conçu pour accompagner les entreprises de la filière pendant 24 mois. Sur le volet social, les associations demandent par ailleurs :



Les meilleurs articles dans votre boîte mail

Newsletter Meet in

La squad Meet In

Agathe Sammut x Comeeti 15 ARTICLES 0 COMMENTAIRES

Constance Dive 116 ARTICLES 0 COMMENTAIRES